

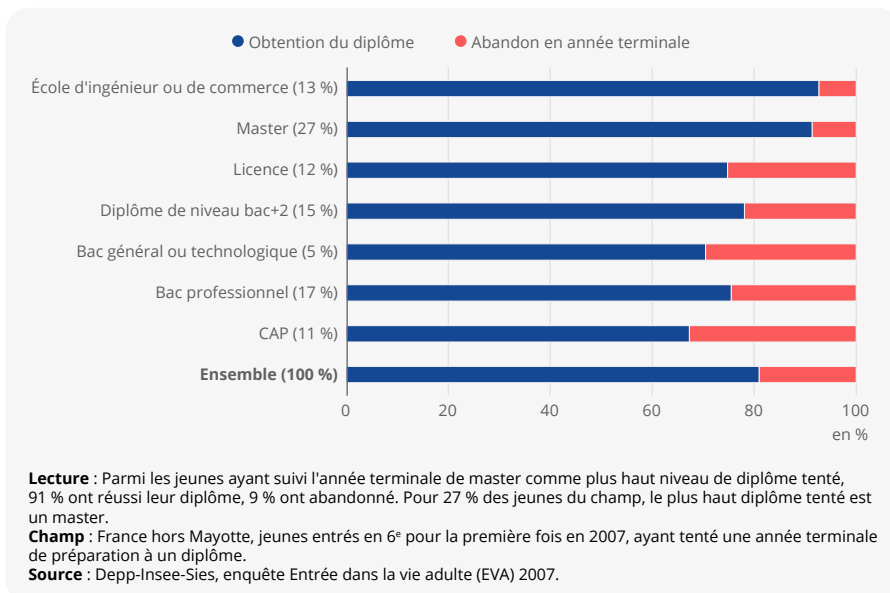


Parmi les jeunes entrés en sixième en 2007 sortis de formation initiale et ayant atteint l'année terminale du niveau de formation le plus élevé qu'ils aient préparé, 81 % ont obtenu leur diplôme. Par comparaison avec les jeunes qui ont abandonné au cours de l'année terminale, l'obtention du plus haut diplôme tenté permet, à l'âge de 26-27 ans, un meilleur accès à l'emploi pour les diplômés de grande école et du baccalauréat professionnel. Néanmoins, il n'y a pas de différence significative pour les autres types de diplôme. À diplôme préparé donné, l'obtention du diplôme est aussi associée à un gain salarial limité, de 3 % en moyenne. En revanche, dans l'enseignement supérieur, l'obtention du diplôme améliore grandement l'accès aux postes les plus qualifiés. Les chances d'occuper un emploi de cadre à 26-27 ans en ayant suivi l'année terminale d'un master sont notamment de 15 points supérieures pour les jeunes ayant obtenu le diplôme par rapport aux jeunes qui ne l'ont pas obtenu. De même, les chances d'occuper un emploi de cadre ou une profession intermédiaire sont de 17 à 20 points supérieures pour les jeunes ayant tenté comme plus haut diplôme un diplôme de niveau bac+2 ou bac+3 lorsqu'ils l'ont obtenu.

En 2023, en France hors Mayotte, 91 % des jeunes entrés en 6^e en 2007 sont **sortis de formation initiale** ► [source](#) ; ils sont alors âgés pour la quasi-totalité de 26 ou 27 ans. Parmi ces jeunes, deux sur trois se sont inscrits à une formation de l'enseignement supérieur comme niveau de formation le plus élevé : master (24 %), licence générale ou diplôme de niveau équivalent (17 %), école d'ingénieur ou de commerce (11 %) ou diplôme de niveau bac+2 (14 %). Les autres jeunes se sont inscrits au plus à une formation de **l'enseignement secondaire** : baccalauréat professionnel (17 %), CAP (10 %) ou baccalauréat général ou technologique (8 %). Parmi les jeunes sortis de formation initiale, 24 % ont abandonné avant d'atteindre l'année terminale de préparation du diplôme et sont exclus de l'analyse. Parmi les jeunes ayant débuté l'année terminale du plus haut niveau de formation à laquelle ils se sont inscrits, 81 % ont obtenu leur diplôme et 19 % ont arrêté en cours d'année ou ont échoué aux examens ► [figure 1](#).

Le taux de réussite des jeunes en année terminale est le plus élevé pour les diplômes du supérieur long. Il dépasse 90 % pour les élèves des écoles d'ingénieur et de commerce et pour ceux de master. Les étudiants de ces cursus ont déjà été sélectionnés, par le biais d'un concours, sur

► 1. Proportion de jeunes ayant obtenu le plus haut diplôme tenté, selon le diplôme tenté



dossier ou par l'obtention d'une licence. En licence, le taux de réussite est plus bas (75 %), sans tenir compte des nombreux abandons et réorientations concentrés au cours de la première ou deuxième année de licence [Vuillier-Devillers, 2026]. Le taux de réussite aux diplômes de niveau bac+2 est légèrement supérieur (78 %). Dans le secondaire, le taux de réussite au plus haut diplôme tenté est moins élevé : 76 % pour

le baccalauréat professionnel, 71 % pour le baccalauréat général ou technologique et 67 % pour le CAP. Ces moindres taux s'expliquent par le fait qu'ils ne concernent que les jeunes, très minoritaires, qui ne se sont pas inscrits ensuite à une formation de niveau supérieur après avoir obtenu ces diplômes (en 2024, 79 % des titulaires d'un baccalauréat se sont inscrits dans l'enseignement supérieur [Depp, 2025]).

88 % des jeunes ayant obtenu le plus haut diplôme tenté sont en emploi

En 2023, à l'âge de 26-27 ans, 88 % des jeunes ayant obtenu le plus haut diplôme tenté sont en emploi ► [figure 2](#). Ce taux d'emploi est le plus élevé pour les diplômés d'un niveau bac+5 : 92 % pour les diplômés d'une école d'ingénieur ou de commerce, 90 % pour ceux d'un master. Il reste assez élevé pour les diplômés du baccalauréat professionnel (87 %). Il est plus faible pour les autres diplômés du secondaire (83 % pour le CAP), et surtout pour les diplômés du baccalauréat général ou technologique qui n'ont pas poursuivi d'études (77 %). En effet, parmi les sortants de formation initiale, le taux d'emploi dépend du niveau de diplôme de façon très marquée, les moins diplômés étant davantage au chômage [[Insee, 2025a](#)]. Les écarts de taux d'emploi par niveau de diplôme dépendent aussi de l'ancienneté de la sortie de formation initiale (le taux d'emploi augmente avec l'ancienneté de sortie) et de la conjoncture au moment de la sortie de formation initiale (le taux d'emploi des jeunes s'est globalement amélioré depuis 2015).

L'obtention du plus haut diplôme tenté permet un meilleur accès à l'emploi pour les diplômés de grandes écoles et du baccalauréat professionnel

L'obtention du diplôme procure aux jeunes diplômés de meilleures conditions d'insertion professionnelle comparativement aux jeunes qui ne l'ont pas obtenu mais qui, ayant également suivi l'année terminale de préparation, ont peu ou prou la même expérience scolaire [[Le Rhun, Monso, 2015](#) ; [Loiseau, Jounin, 2025a](#)]. Tous diplômés confondus, les jeunes ayant abandonné au cours de l'année terminale sont globalement un peu moins souvent en emploi (82 %, soit -6 points), en partie du fait qu'ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir tenté les diplômes les moins élevés.

Des facteurs comme l'origine sociale, le sexe ou la réussite scolaire passée peuvent également jouer en matière de taux d'emploi. Pour un même plus haut diplôme préparé, le taux d'emploi des personnes qui ont obtenu leur diplôme reste significativement supérieur à celui des non-diplômés, mais de façon atténuée (+2 points) en neutralisant les différences de profil ► [encadré](#).

À caractéristiques identiques, l'effet du diplôme reste assez marqué pour les diplômés des grandes écoles, dont le taux d'emploi est de 6 points supérieur à celui

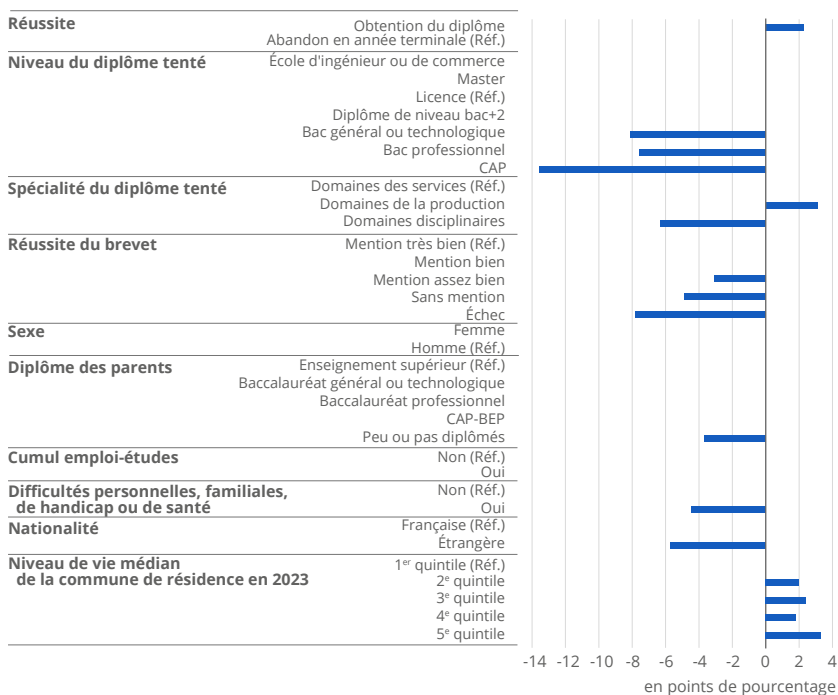
► Encadré – La situation sur le marché du travail dépend d'autres facteurs que l'obtention du diplôme

La situation des jeunes sur le marché du travail (taux d'emploi, qualification de l'emploi, niveau de salaire) dépend de leur réussite au plus haut diplôme tenté, selon le niveau ou la spécialité tentés. D'autres facteurs peuvent aussi différencier les jeunes, comme l'origine sociale, le sexe ou la réussite scolaire passée. Afin de mesurer l'effet propre de l'obtention du diplôme, un modèle est mis en œuvre pour neutraliser l'effet des autres caractéristiques individuelles (niveau et spécialité du diplôme, réussite au brevet, sexe, diplôme des parents), ainsi que le fait d'avoir, lors de l'année terminale de préparation au plus haut diplôme tenté, été en situation de cumul emploi-études ou connu des difficultés personnelles, familiales, de handicap ou de santé. Ce modèle tient également compte du niveau de vie médian de la commune de résidence en 2023. Cette information potentiellement endogène ne modifie pas les résultats sur l'effet de l'obtention du diplôme. Enfin, le modèle tient compte de la nationalité, l'information étant collectée en 6^e. Parmi les jeunes de nationalité étrangère en 6^e, certains ont obtenu la nationalité française par la suite mais l'information n'est pas disponible.

Certains de ces facteurs ont une influence plus grande sur l'insertion professionnelle que l'obtention ou pas du diplôme. Ainsi, l'échec ou de moins bons résultats au brevet sont associés à davantage d'échecs en année terminale et à une moins grande probabilité d'être en emploi à 26-27 ans, même à niveau de diplôme tenté donné ► [figure](#). Au-delà de l'effet signal du diplôme, l'effet des compétences, qui peut être en partie capté via la meilleure réussite antérieure des jeunes diplômés, joue aussi sur l'insertion des jeunes. De même, les jeunes ayant rencontré des problèmes familiaux ou personnels, de handicap ou de santé lors de l'année terminale de préparation au diplôme – ce qui a pu jouer sur leur réussite au diplôme – pâtissent d'un taux d'emploi inférieur. Les jeunes de nationalité étrangère en 6^e, qui ont en commun de n'avoir aucun de leurs parents de nationalité française, ont autant de chances de réussite au diplôme, mais ont une moins grande chance d'être en emploi. Les jeunes dont les parents sont peu ou pas diplômés ont une plus grande probabilité d'échouer au diplôme en année terminale que ceux dont les parents sont diplômés du supérieur. Même en contrôlant la réussite au diplôme et le niveau de diplôme tenté, l'origine socioculturelle continue d'avoir un effet sur l'insertion professionnelle des jeunes [[Vuillier-Devillers et al., 2023](#)].

Ces effets sont estimés à l'aide d'un modèle logit et correspondent aux effets marginaux, exprimés en écart à la modalité de référence. L'effet marginal d'une variable sur la probabilité d'être en emploi, par exemple, correspond à l'amplitude de variation de la probabilité lorsque cette variable varie, les autres variables restant inchangées [[Afsa, 2016](#)]. L'effet de l'obtention de diplôme spécifique à chaque niveau de diplôme est estimé à partir du même modèle, restreint aux jeunes ayant tenté ce plus haut niveau de diplôme.

► Écarts à la probabilité d'être en emploi selon la réussite au plus haut diplôme tenté et le profil sociodémographique



Réf. : modalité de référence.

Note : Les difficultés personnelles ressenties tout comme l'existence d'un cumul emploi-études sont relatives à l'année terminale de préparation du plus haut diplôme tenté.

Lecture : En 2023, les jeunes ayant eu leur brevet sans mention ont un taux d'emploi 4,9 points inférieurs à ceux ayant eu une mention très bien, en contrôlant des différences de caractéristiques.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007, ayant tenté une année terminale de préparation à un diplôme.

Source : Depp-Insee-Sies, enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007.

de leurs homologues ayant abandonné en dernière année. Il l'est plus encore (+9 points) parmi les jeunes ayant tenté un baccalauréat professionnel. Au contraire, pour les autres diplômes, l'obtention du diplôme pour ceux qui ne poursuivent pas leurs études n'est pas associée à un accès à l'emploi significativement plus élevé que l'abandon.

d'une grande école et 90 % des diplômés d'un master occupent un emploi de cadre ou de profession intermédiaire. C'est le cas de 74 % des diplômés d'une licence et de 50 % des diplômés d'un niveau bac+2. Les jeunes diplômés du secondaire sont au contraire majoritairement employés ou ouvriers (80 %).

L'accès aux postes les plus qualifiés est en moyenne beaucoup moins fréquent pour les jeunes qui ont abandonné au cours de l'année terminale. Ils ne sont que 39 % à accéder à un emploi de cadre ou de profession intermédiaire, soit 22 points de moins que pour les diplômés. Pour les jeunes diplômés de bac+2 et bac+3,

Un gain salarial associé à l'obtention du diplôme de 3 % en moyenne

En 2023, les jeunes entrés en 6^e en 2007, âgés de 26-27 ans, ayant obtenu le plus haut diplôme tenté et occupant un emploi salarié, perçoivent un salaire net mensuel moyen de 2 020 euros ► **figure 3**. Ce niveau de salaire varie en fonction du diplôme. Il ne dépasse pas 1 700 euros pour les diplômés du secondaire, s'élève à 2 240 euros pour les diplômés d'un master et atteint 2 610 euros pour les diplômés d'une école d'ingénieur ou de commerce.

En neutralisant les différences de caractéristiques entre diplômés et non-diplômés, les jeunes ayant obtenu leur diplôme bénéficient en moyenne d'un gain salarial de 3 % par rapport aux jeunes ayant abandonné en année terminale. Ce gain est de 4 % pour les titulaires d'un diplôme du supérieur et de 6 % pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Dans le supérieur, l'accès aux postes les plus qualifiés est grandement amélioré par l'obtention du diplôme

Parmi les jeunes salariés en 2023, âgés de 26-27 ans, ayant obtenu le plus haut diplôme tenté, 61 % occupent un emploi de cadre ou une profession intermédiaire ► **figure 4**. L'accès aux postes les plus qualifiés varie fortement selon le niveau de diplôme obtenu. Ainsi, 95 % des diplômés

► 2. Taux d'emploi des jeunes en 2023 selon le diplôme tenté et l'obtention ou non du diplôme

Plus haut diplôme tenté	Taux d'emploi des jeunes ayant obtenu leur diplôme (en %)	Taux d'emploi des jeunes ayant abandonné en année terminale (en %)	Effet de l'obtention du diplôme (en points de %)
École d'ingénieur ou de commerce	92	87	6 **
Master	90	87	ns
Licence	89	91	ns
Diplôme de niveau bac+2	88	88	ns
Bac général ou technologique	77	77	ns
Bac professionnel	87	74	9 ***
CAP	83	77	ns
Ensemble	88	82	2 ***

***, **, * : significatif aux seuils respectivement de 1 %, 5 % et 10 %. ns : non significatif.

Lecture : En 2023, 88 % des jeunes entrés en 6^e en 2007 et ayant réussi le plus haut diplôme tenté sont en emploi, c'est le cas de 82 % des jeunes ayant abandonné en année terminale. Le taux d'emploi des diplômés est donc de 6 points supérieur à celui des jeunes ayant abandonné en année terminale. En contrôlant des différences de caractéristiques entre ces deux populations, l'écart est ramené à 2 points.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007, ayant tenté une année terminale de préparation à un diplôme.

Source : Depp-Insee-Sies, enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007.

► 3. Salaire net moyen des jeunes en 2023 selon le diplôme tenté et l'obtention ou non du diplôme

Plus haut diplôme tenté	Salaire net moyen des jeunes ayant obtenu leur diplôme (en euros)	Salaire net moyen des jeunes ayant abandonné en année terminale (en euros)	Effet de l'obtention du diplôme (en %)
École d'ingénieur ou de commerce	2 610	2 580	ns
Master	2 240	2 130	4 **
Licence	1 970	1 960	4 **
Diplôme de niveau bac+2	1 820	1 790	4 *
Bac général ou technologique	1 670	1 810	-7 *
Bac professionnel	1 700	1 590	6 **
CAP	1 690	1 660	ns
Ensemble	2 020	1 820	3 **

***, **, * : significatif aux seuils respectivement de 1 %, 5 % et 10 %. ns : non significatif.

Lecture : En 2023, les jeunes entrés en 6^e en 2007, ayant réussi le plus haut diplôme tenté et occupant un emploi salarié perçoivent un salaire net mensuel moyen de 2 020 euros, contre 1 820 euros pour les jeunes ayant abandonné en année terminale, soit 11 % de plus. En contrôlant des différences de caractéristiques entre ces deux populations, l'écart est ramené à 3 %.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007, ayant tenté une année terminale de préparation à un diplôme.

Source : Depp-Insee-Sies, enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007.

► 4. Proportion de jeunes occupant un emploi qualifié en 2023 selon le diplôme tenté et l'obtention ou non du diplôme

Plus haut diplôme tenté	Proportion de cadres ou professions intermédiaires			Proportion de cadres		
	Parmi les jeunes ayant obtenu leur diplôme (en %)	Parmi les jeunes ayant abandonné en année terminale (en %)	Effet de l'obtention du diplôme (en points de %)	Parmi les jeunes ayant obtenu leur diplôme (en %)	Parmi les jeunes ayant abandonné en année terminale (en %)	Effet de l'obtention du diplôme (en points de %)
École d'ingénieur ou de commerce	95	93	ns	81	68	9 **
Master	90	85	ns	56	42	15 ***
Licence	74	67	17 ***	7	13	-4 **
Diplôme de niveau bac+2	50	36	20 ***	4	2	ns
Bac général ou technologique	31	28	ns	3	4	ns
Bac professionnel	20	13	ns	1	1	ns
CAP	12	14	ns	1	2	ns
Ensemble	61	39	12 ***	29	10	9 ***

***, **, * : significatif aux seuils respectivement de 1 %, 5 % et 10 %. ns : non significatif.

Lecture : En 2023, 61 % des jeunes entrés en 6^e en 2007, ayant réussi le plus haut diplôme tenté et occupant un emploi salarié occupent un emploi de cadre ou profession intermédiaire. C'est 22 points de plus que pour les jeunes ayant abandonné en année terminale (39 %). En contrôlant les différences de caractéristiques entre ces deux populations, l'écart est ramené à 12 points.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007, ayant tenté une année terminale de préparation à un diplôme.

Source : Depp-Insee-Sies, enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007.

l'effet du diplôme est très marqué, même après prise en compte des différences de profil : l'obtention du diplôme augmente de respectivement 20 et 17 points la probabilité d'occuper un poste de cadre ou de profession intermédiaire.

L'accès plus spécifiquement à l'emploi de cadre concerne essentiellement les diplômés de bac+5, avec une différence marquée en leur sein : 81 % des jeunes diplômés d'une grande école, contre 56 % de ceux d'un master. Par rapport à ceux qui ont abandonné au cours de la dernière année de préparation du diplôme, les jeunes ayant obtenu leur diplôme ont une probabilité de

9 points supérieure d'occuper un emploi de cadre s'ils ont fait une école d'ingénieur ou de commerce et de 15 points s'ils ont suivi un master. En revanche, parmi les jeunes ayant tenté comme plus haut niveau de diplôme un bac+3, les diplômés sont significativement moins souvent cadres que les non-diplômés. Cela s'explique par la part élevée des emplois relevant des professions intermédiaires de la santé et du travail social pour les diplômés de licence ou équivalent.

Le moindre accès à des emplois de cadre ou profession intermédiaire pour les non-diplômés n'est pas compensé par une orientation plus fréquente vers un

statut d'indépendant. De fait, l'insertion en tant que travailleur indépendant est un phénomène assez marginal et qui concerne principalement des professions libérales ou des professions de santé pour lesquelles des niveaux de diplôme élevés sont souvent requis [Poty, 2025]. La réussite au plus haut diplôme tenté n'a pas d'effet significatif sur ce choix. ●

Erwan Pouliquen (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Source

Le dispositif [Entrée dans la vie adulte \(EVA\) 2007](#) est un panel qui suit une cohorte d'individus entrés en 6^e en 2007. Il est piloté conjointement par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale, par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et par l'Insee.

L'échantillon comprend à l'origine 35 000 jeunes, représentatifs de l'ensemble des élèves entrés pour la première fois en 6^e en 2007 dans un collège public ou privé de France (hors Mayotte). Jusqu'en 2023, des informations ont été recueillies annuellement. En 2023, 19 200 jeunes ont répondu à la dernière interrogation de l'enquête.

Le champ de cette étude est relatif aux jeunes répondants à EVA en 2023 ayant terminé leurs études initiales (91 % de l'ensemble des répondants) et ayant tenté comme diplôme le plus élevé un diplôme d'école d'ingénieur ou de commerce, de master, de licence (hors licence professionnelle car les modalités d'accès ont pu changer sur la période pour une partie des jeunes de la cohorte, du fait de la réforme intervenue en 2019), de niveau bac+2, du baccalauréat (général ou technologique), du baccalauréat professionnel ou de CAP. La restriction à ces diplômes conduit à exclure 13 % des répondants ayant terminé leurs études. Par ailleurs, les jeunes ayant abandonné leur plus haut diplôme tenté en année non terminale sont exclus du champ ; ils représentent 24 % des jeunes ayant tenté les diplômes cités ci-dessus. Au total, le champ de l'étude porte sur 66 % des répondants en 2023. À titre d'exemple, un étudiant qui obtient une licence et échoue en première année de master est considéré ici comme un étudiant ayant tenté un master comme plus haut diplôme, mais comme il l'a abandonné avant l'année terminale, il est considéré comme hors champ.

L'insertion professionnelle des jeunes entrés en 6^e en 2007 est mesurée en 2023, soit à l'âge de 26-27 ans pour la majorité d'entre eux. En fonction des cursus de formation, cette insertion est mesurée plus ou moins longtemps après la sortie de formation initiale. Cette mesure diffère par exemple d'une mesure de l'insertion à 6, 12 ou 18 mois après la sortie d'une formation [Loiseau, Jounin, 2025a].

L'enquête ne permet pas de distinguer l'emploi qualifié parmi les ouvriers et les employés, ce qui est une limite à la mesure de l'effet du diplôme sur l'accès à l'emploi qualifié pour les jeunes n'ayant pas étudié au-delà du secondaire.

► Définitions

Un **sortant de formation initiale** est une personne qui a terminé ses études depuis un an sans avoir connu auparavant une interruption de plus d'un an. La sortie de formation initiale correspond ainsi à la première interruption de plus d'un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

Les personnes diplômées de l'**enseignement secondaire** sont celles diplômées d'un BEP, d'un CAP ou du baccalauréat.

Les **domaines disciplinaires** regroupent les formations générales, mathématiques et sciences, sciences humaines et droits, lettres et arts.

► Pour en savoir plus

- **Vuillier-Devillers F.**, « [L'insertion sur le marché du travail plus difficile après un arrêt des études en cours de formation](#) », Insee Focus n° 375, février 2026.
- **Depp**, « [Les étudiants](#) », in Repères et références statistiques, 2025.
- **Fiche**, « [Chômage en phase d'insertion professionnelle](#) », in Formation et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025a.
- **Fiche**, « [Professions et secteurs d'activité](#) », in Formation et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025b.
- **Poty A.**, « [En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte](#) », in Emploi et revenus des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Loiseau C., Jounin E.**, « [Insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2024 – 41 % sont en emploi salarié en janvier 2025](#) », Note d'Information n° 25-68, DEPP-DARES, décembre 2025a.
- **Loiseau C., Jounin E.**, « [Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2024 – 62 % sont en emploi salarié en janvier 2025](#) », Note d'Information n° 25-69, DEPP-DARES, décembre 2025b.
- **Vuillier-Devillers F., Barhoumi M., Klipfel J.**, « [A 24-25 ans, la situation des jeunes reste liée à leurs résultats au collège et à leur origine sociale](#) », Insee Focus n° 312, novembre 2023.
- **Afsa C.**, « [Le modèle Logit : Théorie et application](#) », Insee, Documents de travail n° M2016/01, mars 2016.
- **Le Rhun B., Monso O.**, « [De l'utilité d'obtenir son diplôme pour s'insérer : l'exemple des brevets de technicien supérieur](#) », Économie et Statistique n°478-479-480, octobre 2015.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Maquette :
M. Gazaix

Code Sage : IP262109
ISSN 0997-6252
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Directeur de la
publication :
Fabrice Lengart

Rédaction :
A. Évrard

[@insee.fr](https://www.insee.fr)
[@InseeFr](https://www.insee.fr)
www.insee.fr

Insee